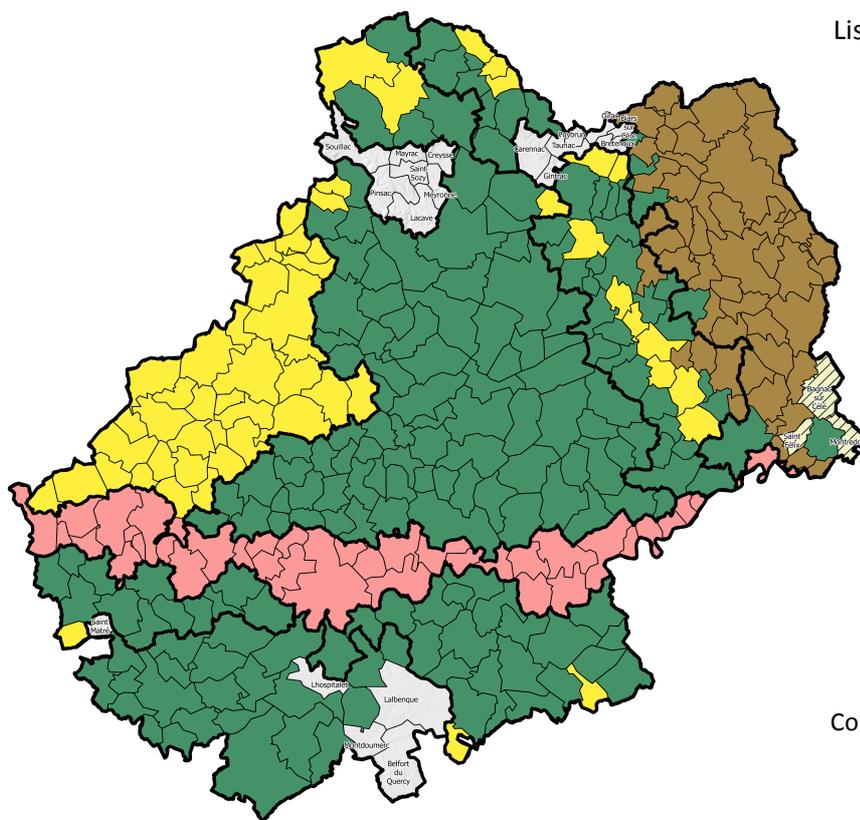


Révision du classement des Zones Défavorisées Simples et de Piémont dans le département du Lot

19 communes lotoises toujours exclues du projet de classement !

Dernière carte publiée le 19/12/2016 :



Liste des communes exclues à ce stade :

BIARS-SUR-CERE
 BRETENOUX
 CARENNAC
 CREYSSE
 GINTRAC
 GIRAC
 LACAVE
 MAYRAC
 MEYRONNE
 PINSAC
 PUYBRUN
 SAINT-SOZY
 SOUILLAC
 TAURIAC

 BELFORT-DU-QUERCY
 LALBENQUE
 LHOSPITALET
 MONTDOMERC
 SAINT-MATRE

Communes Montagne / Piémont, en attente :

BAGNAC SUR CELE
 MONTREDON
 SAINT-FELIX

Lors de la parution de la première carte des Zones Soumises à Contraintes Naturelles (vert) au mois de septembre 2016, la profession agricole avait mobilisé l'ensemble des élus du territoire pour revendiquer le maintien de la reconnaissance des handicaps naturels et spécifiques sur l'ensemble du département du Lot.

Le travail engagé au cours de l'automne a permis de compléter significativement le projet de zonage (jaune puis rose) en confirmant le caractère défavorisé de plusieurs secteurs.

A noter, la zone de Montagne (marron) n'est pas concernée par la révision du zonage.

Or, les positions exprimées par le Ministre de l'Agriculture mi-février remettent en cause l'objectif qu'il avait affiché clairement le 24 novembre dernier lors de sa rencontre avec les responsables agricoles dans le Lot : « récupérer l'ensemble des communes lotoises historiquement classées ».

Tout aussi préoccupantes, les alertes du Ministre sur le budget de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels sont de mauvais présages sur l'effort de soutien vers les éleveurs, notamment les plus jeunes installés sur nos communes défavorisées.



Révision du classement des Zones Défavorisées Simples et de Piémont dans le département du Lot

Ce constat inquiétant est partagé au sein de notre Région Occitanie, où le 1/3 des communes historiquement classées est toujours exclu du projet de zonage.

Aussi, nous vous invitons à confirmer votre engagement pris à l'automne dernier pour le maintien des zones défavorisées lotoises, par votre soutien de la Motion ci-après, présentée par la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie :



Session du 20 février 2017

Motion sur la Révision des Zones Défavorisées simples 2017

L'Union Européenne demande aux Etats membres de réviser la carte des zones défavorisées et de piémont à l'horizon 2018, à partir de nouveaux critères de classement. En septembre 2016, le Ministère de l'Agriculture présentait une proposition de zonage catastrophique pour la Région Occitanie, excluant un trop grand nombre de communes. Depuis, les responsables professionnels agricoles n'ont eu de cesse de se mobiliser pour reclasser les territoires de la Région.

Dans nos territoires, les exploitations agricoles, fragilisées par une crise sévère, ont un rôle structurant capital pour l'économie, la qualité des milieux et la vie des campagnes. Dans une région où la productivité des terroirs est inférieure de plus de 20% à la moyenne nationale et où le revenu moyen par actif est 37% inférieur à la moyenne nationale, il est impensable que l'Occitanie se retrouve la plus pénalisée dans le nouveau zonage. C'est pourtant la situation avec le projet de carte sur la table aujourd'hui, et c'est inacceptable !

Le classement en zone défavorisée est plus qu'essentiel pour les agriculteurs occitans.

C'est pourquoi, les membres de la Chambre Régionale d'Agriculture d'occitanie réunis en session ordinaire le 20 février 2017 à Auzeville, délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires, en accord avec les membres du Conseil de l'Agriculture Régional Occitanie,

- **S'INSURGENT** contre les incohérences méthodologiques et techniques des cartes proposées par l'Etat, qui ignorent la réalité des territoires indéniablement défavorisés et rendent aberrants certains zonages envisagés ;



Révision du classement des Zones Défavorisées Simples et de Piémont dans le département du Lot

Session du 20 février 2017



Motion sur la Révision des Zones Défavorisées simples 2017

(suite)

- **INSISTENT** sur le besoin vital pour les agriculteurs de pouvoir prétendre à une compensation via l'ICHN afin de maintenir les exploitations viables et avec elles, le dynamisme économique de nombreux territoires ruraux. Sans reclassement, sans ICHN ni aides à l'installation dédiées : c'est un arrêt de mort pour de nombreuses exploitations des zones actuelles !
- **DÉNONCENT** le reniement du Ministre de l'Agriculture vis-à-vis de ses engagements du 23 novembre, et son mépris des contributions constructives que la profession agricole a élaborées ;
- **S'INQUIÈTENT** du désengagement progressif de Stéphane Le Foll dans ce dossier, après avoir affirmé auprès de la Profession agricole régionale que son objectif - confirmé par le Président de la République dans l'Aude - était le maintien des zones défavorisées et de piémont actuelles ;
- **DÉPLORENT** que les instances publiques se retranchent derrière des critères techniques et ne confirment pas les choix politiques qui s'imposent, menaçant de sacrifier ainsi l'élevage d'une des plus grandes régions de France ;
- **EXIGENT** que le Gouvernement mette tout en œuvre, sans délai, pour rétablir un nouveau zonage pertinent et équitable, incluant l'ensemble des communes défavorisées d'Occitanie, classées depuis des décennies pour des raisons indéniables d'handicap (rendement <80% de la moyenne nationale, PBS/exploitation largement inférieure à la moyenne française) ;
- **RÉCLAMENT** de nouvelles réunions de travail et la prise en considération des propositions et des critères techniques avancés par la profession agricole depuis le début des concertations.

Pour toutes ces raisons, **EXIGENT**, qu'aucun document ne soit en l'état transmis par le gouvernement à la Commission européenne.

Délibéré à Auzeville,
le 20 février 2017
Le Président,

Denis CARRETIER

Motion soutenue par :

Signature :